

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
11/5/29
DOSSIER N°6563**

**ANIMATION 2025 DES SITES NATURA 2000 DONT LE
CONSEIL DEPARTEMENTAL A LA PRESIDENCE - PLAN DE
FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2025**

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Armelle MARTIN à Philippe BAYOL
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Catherine DEFEMME
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : ANIMATION 2025 DES SITES NATURA 2000 DONT LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL A LA PRESIDENCE - PLAN DE FINANCEMENT
PRÉVISIONNEL 2025**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,*

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2024-11/5/29 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel pour l'animation 2025 des sites Natura 2000 dont le Département a la présidence qui s'élève à **74 000 €** TTC et se décompose comme suit :

Site Natura 2000	Dépenses prévisionnelles	Financement FEADER	Autofinancement CD23
Gorges de la Tardes et Vallée du Cher	18 000,00 €	14 400,00 €	3 600,00 €
Bassin de Gouzon et Etang de Landes	20 000,00 €	16 000,00 €	4 000,00 €
Gorges de la Creuse et Vallée de la Creuse	36 000,00 €	28 800,00 €	7 200,00 €
TOTAL	74 000,00 €	59 200,00 €	14 800,00 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à effectuer les demandes de subvention correspondantes, et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

Dit que la somme sera imputée sur le budget départemental Chapitre 011 Article 611 Fonction 78.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET